



Le 19 Juin 2018

Y a-t'il un pilote dans l'intersyndicale ?

Une certaine intersyndicale (CFDT, CGT et CFE/CGC), a décidé de poursuivre une action judiciaire enclenchée en janvier, via le Comité Central d'Entreprise.

Cette action judiciaire avait pour but de servir de moyen de pression dans la négociation.

L'Intersyndicale a refusé de négocier comme vous le savez mais a signé l'accord PSE.

Personne ne leur en veut de cette incohérence puisqu'elle va dans le sens des salariés. Et puis, qui ne s'est jamais trompé ?

Là où ça ne va plus du tout, c'est que lundi dernier, l'Intersyndicale a fait suspendre le PSE pendant 3 mois !

Des dizaines de personnes vont devoir attendre 3 mois de plus leurs indemnités ! Comment vont-ils gérer leurs budgets avec trois mois de retard sur les dépenses qu'ils avaient prévues et donc engagées ?

Les salariés qui partent comme ceux qui restent, voient tous leurs plans, leurs organisations, celles de leur familles perturbées.

Tout ça pourquoi ?

Tout ça pour assister à trois réunions de plus sur les « Orientations Stratégiques », une consultation qui a lieu tous les ans...

Ces trois réunions seront la seule conséquence de leur trépignement judiciaire. Ils l'avouent eux mêmes dans leurs tracts.

Dorénavant la législation du travail se fera entreprise par entreprise, espérons que vous saurez vous choisir des partenaires sociaux responsables.